

# COMPTE RENDU DE L'INSTANCE DE PROXIMITÉ

DU 11 avril 2023

**Direction** : V. Le Falher ; G. Seiler ; A-S Masset ; R. Métais ; E. Guillon

**Élu.e.s** : Pour la CGT : E. Duplay, A. Boulay et S. Gadet.

Pour FO : D. Simon et C. Amouriaux.

## 1 – DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE RÉGIONALE / PROJET TEMPO

**Au niveau du réseau**, la procédure d'info consultation a commencé. Dans ce cadre, lors du dernier CSE, un effort important en termes d'ETP pour le réseau a été annoncé par la direction, 60 ETP supplémentaires seront déployés sur le réseau régional. Pour la direction du réseau, il s'agit de marquer une prise en compte des besoins du réseau qui ont été remontés. Ces ETP supplémentaires ne seront cependant attribués que dans le cadre du budget 2024, donc pas avant janvier prochain. Les ETP seront fléchés pour des besoins sur Tempo, et à la main de la direction du réseau. L'un des critères de répartition sera la poursuite du rééquilibrage vers les régions les moins dotées, dont les Pays de la Loire font partie.

Durant les premiers mois du projet Tempo, la direction va donc identifier les postes où il y aura des besoins. Ce qui veut dire que notre station commencera en septembre avec l'effectif existant.

### **Au niveau de l'antenne**

Jeudi 13 avril, la première réunion mensuelle du rédacteur en chef devait être organisée sur les projets éditoriaux. La direction souhaitait en profiter pour donner des informations sur la manière dont le projet Tempo va s'organiser sur les Pays de la Loire. Un rétro-planning sera préparé avant les essais du 13 et 14 juin.

Une journée de séminaire sera organisée le mardi 23 mai pour travailler sur le projet Tempo, avec 4 groupes de travail par thématique, à Nantes, dans les locaux de la cantine numérique. Pour les constituer, la direction va lancer un appel à candidature avec une liste de métiers, indicative mais non exhaustive. S'il y a plus de candidats que de places, il y aura un tirage au sort.

Après le séminaire, un CODIR spécial sera organisé pour valider les propositions issues du séminaire. Puis une communication sera faite aux salariés avant les journées d'essais qui auront lieu les 13 et 14 juin. Ensuite, un débriefing sera organisé, et d'autres numéros 0 seront tournés avant les vacances pour valider un schéma général.

La direction informe également qu'une expertise a été votée par le CSE pour anticiper et évaluer les conséquences sur les conditions de travail, etc... Plusieurs régions ont été choisies, dont la nôtre. Des entretiens seront donc menés à Nantes du 24 au 28 avril.

## **2- QUESTIONS TECHNIQUES OU IMG**

### **A/ Organisation du service informatique**

Le besoin à l'époque avait été de recruter deux administrateurs système réseau. La direction ne souhaite pas revenir sur le statut de ces deux personnes, qui peuvent prendre rendez-vous avec la RH et avec le chef de centre pour étude de la demande.

### **B/ Véhicules du Mans**

La réparation sera faite prochainement. Le chef de centre en a parlé au cadre IMG, qui doit y remédier au plus vite.

## **3 – ORGANISATION ET PLANIFICATION**

### **A/ Indemnité voyage**

S'il s'agit du temps de voyage entre le CDD journaliste et son lieu de travail, il n'y a pas d'indemnité à verser. Pour les intermittents, c'est différent, car cela dépend de l'accord CDDU, qui prévoit une indemnité de voyage.

### **B/ Affichage planning réalisateur**

Selon la direction, le réalisateur est un CDDU, régi par l'accord de branche de la télédiffusion, dans lequel il n'y a pas d'affichage particulier au tableau de service.

Les élus expliquent qu'à une époque, il y avait cependant une communication hebdomadaire du planning réalisateur par le service production. Il est parfois nécessaire de leur communiquer des éléments en amont. Cela peut intéresser les scriptes, le service des techniciens vidéo...

## **4 – QUESTIONS RH**

### **A/ Mouvements mobilités**

Au 1<sup>er</sup> avril 2023, nomination de Séverine Bourgault sur un poste à Nantes, grâce au transfert d'un ETP du réseau.

Lors du COCA d'avril, le poste de technicien vidéo sera présenté.

En consultation, le poste d'organisateur d'activité va être republié, de même que le poste de monteur au Mans, avec une spécificité, le déplacement à Nantes sur les périodes de basse activité.

Republication pour la 3<sup>e</sup> fois des postes de scripte et d'OPS, pour lesquels il n'y a aucune candidature.

Les élus soulignent que certains CDD n'ont pas accès à Mon Kiosque. Le processus est devenu très complexe, même pour avoir accès aux fiches de poste.

## **B/ Bilan absentéisme du 4<sup>e</sup> trimestre**

Les élus sont interpellés par le niveau élevé de l'absentéisme, et notamment les arrêts de courte/moyenne durée, qui ne montrent pas une très bonne santé du collectif.

La direction réfléchit à des mesures pour améliorer le taux d'absentéisme.

## **C/ Rapport de la médecine du travail**

Report du point **au jeudi 06 juillet**. Le médecin du travail n'est présent que le jeudi et le vendredi, il faudrait déplacer une réunion d'instance pour lui permettre d'y assister. Accord des élus

Les élus souhaitent que la RH fasse un mémo sur la médecine du travail pour expliquer les nouvelles règles aux salariés concernant notamment les nouvelles règles en matière de fréquence des visites médicales et la possibilité pour les salariés de demander une visite si besoin.

Si tout va bien dans la vie professionnelle du salarié, la visite médicale est organisée tous les 5 ans. Mais il y a une pénurie de médecins du travail. Les visites de reprise après un accident ou une maladie sont prioritaires....

Il y a aussi un nouveau médecin du travail au Mans, mais qui n'est présent qu'une semaine par mois.

## **D/ ETP**

Toutes les fonctions support, comme la RH, ont des ETP rattachés à la direction nationale. Les contrats de travail sont bien à Nantes, mais dépendent d'un autre budget.

## **E/ Bilan AT/MP**

8 accidents du travail ont été déclarés sur le premier trimestre, dont deux liés à des risques psychosociaux. Les élus n'ont pas de remarques à formuler.

## **F/ Bilan d'activité de Responsage**

Les élus trouvent étonnant qu'il n'y ait que 7 demandes et 5 accompagnements sur 2022, au vu du périmètre du service, qui comprend également le compte personnel de formation, les mi-temps thérapeutiques, les burn-out. Ils suggèrent une communication ou un affichage

pour rappeler les différents sujets sur lesquels les salariés peuvent bénéficier d'un accompagnement.

## **G/ Formations**

Pas de calendrier à ce jour pour les formations UTS, car beaucoup de formations sont en cours de planification. Du coup, il est compliqué de planifier de nouvelles formations UTS avant l'été.

La direction précise que l'alpha 7 constitue un moyen supplémentaire, mais n'a pas pour vocation de remplacer les caméras.

## **H/ Formation coordinateur numérique**

A ce jour, les coordinateurs numériques sont en détachement. Les fiches de postes et le statut ne sont pas encore actés. Si cette organisation devait être pérennisée, la direction s'y adaptera. Le poste tendrait vers un statut de journaliste, mais la fiche de poste n'existe pas encore tant que les négociations n'ont pas eu lieu.

## **I/ Réponses aux questions RH des salariés**

Les élus signalent que de nombreuses questions de salariés à la RH restent sans réponses, parfois pendant plusieurs mois. La période est chargée et cela peut occasionner des retards dans les réponses aux questions des salariés. La RH veillera dans un premier temps à faire des accusés de réception.

## **J/ Documentation**

Le parcours de reconversion d'une salariée vers le métier de documentaliste est encadré par l'UFTV. Le cursus documentaliste est organisé entre l'INA et l'UFTV, avec une fin de cursus en immersion dans deux antennes, celle d'origine et celle d'une autre antenne, pour permettre l'appropriation des outils spécifiques. Sur le logiciel maison, la personne devrait être formée dans une antenne avec une formatrice FOR. Le cursus peut être ensuite complété par d'autres formations.

## **K/ Entretiens annuel**

110 entretiens étaient à réaliser. 87 sont réalisés, signés par le manager. Il en reste 22 au jour de la réunion d'instance. Le taux était donc de 79% d'entretiens réalisés à ce jour.

## **L/ Frais de mission**

La direction a conscience que les tarifs augmentent. Cela a été remonté à la Travel Manager de France Télévisions. Les Pays de la Loire sont en dépassement sur le budget frais de mission en raison des dérogations. Au niveau national, il y a des débats sur le relèvement des plafonds. Mais la réflexion n'a pas encore abouti. Les élus signalent que sur Mon espace, la cartographie hôtelière n'est plus à jour. Concernant les dérogations, la direction

va faire parvenir la procédure aux élus et regardera les demandes avec compréhension. Mais la demande doit être réalisée avant la dépense.

Les élus rappellent que si la direction compare le montant demandé dans les dérogations et celui des prix qu'elle trouve sur Internet, il faut faire attention à ne pas proposer des hôtels trop loin de la station, et que certains tarifs affichés sur Internet ne sont pas forcément ceux qui sont pratiqués lors d'une réservation effective.

Ils signalent aussi que la réponse faite par la Travel Manager à une CDD qui demandait la prise en charge d'une nuit d'hôtel en dépassement est inacceptable : *« J'en profite pour vous rappeler que les frais accordés pour les personnels non permanents est une « indemnité » accordée par France Télévisions à tout collaborateur occasionnel dont le contrat de travail est hors zone de résidence. Elle est destinée à compenser pour partie et non intégralement des dépenses d'hébergement liées à cette mobilité. Un assouplissement de règle avec l'octroi de dérogation pour les modalités de défraiement a été mise en place suite à la crise sanitaire tenant ainsi compte des réalités du marché hôtelier et de la difficulté à se loger dans certaines villes. »*

Les élus rappellent la difficulté à trouver des CDD sur certains postes. Si ces derniers doivent déboursier de l'argent pour venir travailler, le planning risque de devenir très compliqué.

#### **M/ Plan d'action Mieux vivre ensemble**

Les formations CODIR / Elus ont pris du retard. Il y a aussi la formation harcèlement pour tous les collaborateurs à mettre en place. Des formations d'une demi-journée auront lieu pour tout le monde fin juin/début juillet.

Le travail sur l'intégration des nouveaux arrivants est en cours. Un guide et des plaquettes pour les nouveaux arrivants sont en préparation. Sur l'accueil dédié aux nouveaux collaborateurs, les entretiens et les points d'étapes sont réalisés.

La communication sur les acteurs de la santé au travail a été faite, sera aussi affichée.

En septembre, les acteurs du CODIR élargi ont été sensibilisés aux RPS avec le psychologue du travail.

Pour le CODIR élargi et les élus, il devait y avoir un webinaire sur les comportements inappropriés au travail, et sur la médiation pour prévenir un premier niveau de conflit.

La direction va vérifier si la communication sur la charte informatique a bien été réalisée.

#### **N/ Prime d'édition 18h30**

Le 18h30 est réalisé par un présentateur et un assistant d'émission. Il ne s'agit pas d'un poste de chef d'édition, même si la personne qui effectue ce travail a un statut de chef d'édition. Les CDI qui effectuent des remplacements sur ce poste ne touchent pas de prime, les CDD ne la touchent pas non plus, car les tâches, selon la direction, sont bien plus simples que le suivi d'une édition JT.

#### **O/ Service UO**

La personne en CDD pourra terminer son CDD pendant la reconversion d'une salariée du service, dont le poste sera mis en consultation à l'issue de la reconversion.

### **P/ Suivi de l'alerte IMG**

Sur les fiches de poste et les horaires, le travail arrive à son terme. Des réunions se poursuivront tous les deux ou trois mois. Pour la venue de l'ergonome et de la psychologue du travail, qui souhaitait attendre que le service soit au complet. Elle devrait organiser une intervention, dans un premier temps avec les deux personnes du service sans la présence du manager. Un échange collectif et des échanges individuels sont prévus. L'ergonome a eu un échange avec le responsable IMG. Si elle ne vient pas sur site, ce sera peut-être une intervention de l'ergonome de la médecine du travail.

### **Q/ BIP d'Angers**

Sans nouvelles de la mairie, le directeur va relancer sa demande. L'ergonome était venue, au printemps dernier. Cependant, la problématique du déplacement vers le parking est toujours un sujet. La demande d'une place de parking devant le bureau est toujours en attente. Il y a toujours des soucis de lenteur des transferts d'images.

## **5 – REDACTION**

### **1/ VALP**

Récemment, un journaliste prévu en montage VALP ne s'est pas présenté au montage, prévenant le matin même. Il a envoyé un "*plan de montage*" qui n'était en réalité qu'un simple dérushage. Les élus ont demandé à la direction de clarifier les règles en matière de montage à distance. Le rédacteur en chef rappelle que les journalistes doivent bien être présents au montage, même si c'est en télétravail. Et en tout état de cause, le journaliste souhaitant travailler à distance doit prévenir sa hiérarchie, ce qui n'a pas été le cas.

### **2/ Absence de scripte pour Dimanche en Politique**

Mardi 21 mars, une émission *Dimanche en Politique* a été tournée à Paris, avec les moyens de la Fabrique. Il n'y avait pas de scripte de l'antenne au planning sur cette production. Pour revenir à la réponse fournie par la direction dans des circonstances similaires lors de l'instance de janvier, les tournages ne sont pas des outils de communication à destination des politiques. D'autant que Roselyne Bachelot n'est plus ministre. Il existe des métiers et une organisation du travail définie et cadrée. La semaine précédente, une autre émission dimanche en politique avait été tournée en déambulation sans scripte sur une manifestation. Les élus dénoncent une dérive. La direction se défend en expliquant que les deux situations sont différentes. Pour la manifestation, il s'agissait de faire une émission en immersion, et dans ces cas-là, « *moins on est nombreux, mieux c'est* ». Et aussi : « *plus il y a de monde, plus il faut planifier d'agents de protection rapprochée* ». En outre, « *plus on multipliait les intervenants un jour de grève, plus il y avait de risque que l'émission ne puisse pas se faire.* »

Pour l'émission avec Roselyne Bachelot, c'était une émission avec une personne seule dans

un bureau, qui s'est montée à la dernière minute, alors qu'il est compliqué en ce moment de trouver des scriptes, explique la direction.

Le directeur admet qu'il y a des cas particuliers, mais cela ne remet pas en cause selon lui la présence de scriptes sur les émissions.

Les élus rappellent que depuis le début de l'année 2023, cela fait 3 émissions qui ont été tournés sans scripte, cela avait déjà été évoqué lors de la précédente instance.

### **3/ Faux directs à l'antenne**

Plusieurs salariés ont fait part aux élus de leur malaise lorsqu'ils voient des plateaux enregistrés présentés comme des véritables directs, ou lorsqu'ils sont amenés à les lancer, à la technique comme en présentation. Certains en ont d'ailleurs fait part à la hiérarchie, sans avoir eu l'impression d'être entendus. Les élus demandaient s'il était possible d'annoncer à l'antenne lorsque les plateaux ont été enregistrés juste avant le journal ou de l'indiquer par un synthé " *enregistré en différé* ".

Selon le rédacteur en chef, « *tant qu'on n'écrit pas « en direct » ou qu'on ne dit pas « en direct », cela n'est pas un vrai problème* ». Le directeur explique que ça ne fausse pas l'information. Il rappelle qu'aucun journal n'indique « en différé » pour un faux direct. Pour les entretiens, notre antenne le précise lorsqu'ils ont été enregistrés.

### **4/ Ecrans tactiles**

Des photos doivent être utilisées pour les chroniques avec l'écran tactile. Les crédits n'ont pas été systématiquement mentionnés à l'antenne sur les chroniques réalisées. Les élus demandaient la diffusion d'un mémo aux journalistes sur les règles concernant les crédits lorsque l'on utilise des photos, même libres de droits. Le rédacteur en chef est d'accord sur le fait qu'il faut créditer les photos et fera un rappel.

### **5/ Propositions de sujets**

Les salariés se plaignent d'avoir pas ou peu de retours sur leurs mails concernant des propositions de sujets. Le rédacteur en chef dit rester à l'écoute et au dialogue pour toute proposition de sujet. Il suggère de le contacter pour échanger directement lorsque la réponse se fait attendre.

### **6/ Internet**

Les articles qui alimentent le site internet de France 3 Pays de la Loire sont rédigés par des journalistes et d'autres contributeurs. Sur le fil info, les confusions sont régulières entre information, communication, antenne ou partenariat. Les élus demandaient quelles solutions pourraient être apportées pour clarifier les choses.

Selon la direction, lorsqu'il s'agit de partenariats, c'est indiqué dans l'image d'illustration. L'idée des nouvelles signatures était d'indiquer qui parle, mais les élus signalent qu'il faut cliquer sur le nom de l'auteur pour savoir quelle est la fonction de la personne qui a écrit l'article. Peu d'internautes le font en réalité. La direction explique que pour l'instant, c'est la

réponse de l'entreprise France Télévisions à cette question de la transparence. Il serait compliqué d'avoir une autre réponse localement.

## **7/ Poisson d'avril**

Samedi 1er avril, alors qu'une équipe se trouvait en tournage, la rédactrice en chef du week-end a reçu l'ordre de la dérouter, au motif que les sujets de type "poisson d'avril" étaient désormais interdits. Les élus regrettent que l'adjointe ou l'équipe n'ait pas été appelée au préalable. Nos collègues auraient ainsi pu expliquer que le reportage sur l'interdiction du beurre doux à Guérande n'était pas envisagé comme un poisson d'avril par notre rédaction. La municipalité de la commune avait en effet décidé de lancer un arrêté factice, pour attirer l'attention sur le déficit de notoriété du beurre au sel de Guérande. Le traitement aurait donc été plutôt économique. Du coup, l'équipe a été déroutée pour tourner des éléments sur un autre sujet, et la rédactrice en chef adjointe a dû revoir son conducteur, avec un reportage de moins.

Les directeurs régionaux ont reçu le samedi matin une consigne de la direction du réseau interdisant les poissons d'avril. Vincent Le Fahler a transmis l'information à Guérolé Seiler, qui a fait suivre. Tous les deux regrettent que la consigne ait été passée aussi tard. Le directeur reconnaît qu'il y a sans doute eu une mauvaise compréhension de la consigne. Les élus rappellent que cette décision a été lourde de conséquences : un trou dans le journal, et une équipe de Nantes qui avait été envoyée au Croisic parce que l'équipe de Saint-Nazaire était à Guérande... Bonjour le bilan carbone !

Sans oublier le problème d'image de France Télévisions qui abandonne le tournage en pleine interview du maire de Guérande.

## **8/ Entrave au droit de grève**

Le jeudi 23 mars, un journaliste présentateur et un JRI planifié hors actu ont été sollicités pour recomposer une équipe de reportage et couvrir la manifestation. Cela constitue, selon les élus, une atteinte au droit de grève. La direction peut-elle s'engager à respecter le tableau de service les jours de mobilisation sociale, afin de respecter le droit de grève des salariés ? La direction ne cherche pas à contourner le droit de grève. C'est le journaliste qui souhaitait partir sur la manifestation, puisqu'il savait qu'il n'y aurait pas de journal. Cependant, la rédaction essaie « au minimum » de couvrir les manifestations pour qu'elles puissent être racontées, au moins sur Internet.

## **Calendrier des prochaines IP**

Mardi 02 mai

Lundi 12 juin

Jeudi 06 juillet